

JEANNE D'ARC CONTROVERSÉE

par

Pierre DUPARC

Jeanne d'Arc est pour tous, croyants ou incroyants, écrivains et artistes, une source inépuisable de réflexions, d'inspirations. Pour l'historien en général, ou le biographe, c'est de plus un cas unique, par l'abondance des renseignements qui nous sont parvenus sur elle, autant que par les controverses qu'elle a suscitées : c'est Jeanne la bien connue, et c'est aussi Jeanne la méconnue.

Qui en effet, au XV^e siècle, peut avoir laissé autant de traces dans des documents authentiques ? Qui peut avoir trouvé chez ses contemporains autant de témoins pour la postérité ? Est-il même un cas semblable au cours de tout le Moyen Age ? La surprise devant cette singularité augmente encore, s'agissant d'une jeune fille, et plus encore s'agissant d'une vie si courte, dix-neuf années !

Cette vie a été scrutée au cours de quatre instances judiciaires : les deux procès de condamnation de 1431, le procès de nullité de 1450 à 1456, les procès de béatification et de canonisation entre 1876 et 1920. Le procès en nullité de la condamnation, tout particulièrement, au cours d'enquêtes à Rouen, en Lorraine et à Paris, recueillit les dépositions de 116 personnes, témoins de son enfance, de sa jeunesse et de sa mort. Il nous révèle ses faits et gestes, et même, peut-on dire, ses états d'âme.

Ces repères abondants et sûrs sont trop souvent méprisés, ou contournés. Les écrivains se sont déchaînés. Les écrits sur Jeanne d'Arc forment une prodigieuse bibliographie, qui s'accroît d'année en année. Mais sauf de rares exceptions, on est embarqué sur une « nef des fous », qui refuse tout ancrage.

Que de divagations et de sottises ont ainsi grossi et pris du poids, à force d'être répétées ! Là encore le cas Jeanne d'Arc est assez exceptionnel. Non plus exactement pour l'historien cette fois, mais pour le logicien, ou le psychologue. La diversité des écrits sur Jeanne

d'Arc conduit en effet à une réflexion sur la manière d'écrire l'histoire ; elle pourrait intéresser aussi l'historien des mentalités, et, probablement, le psychanaliste.

Les œuvres littéraires n'ont guère à nous retenir : il y a suffisamment à dire avec les œuvres historiques du même genre. Evoquons seulement trois exemples typiques.

Le drame de Shakespeare, « Henri VI », écrit moins de deux siècles après les événements, met en scène Jeanne d'Arc ; on reste incertain devant le personnage mi-sorcière, mi-héroïne. En complète opposition *La pucelle d'Orléans*, terminée en 1755 par Voltaire, déshonore son auteur. Pour ceux qui ne l'ont pas lue, j'indiquerai seulement que le tableau final, l'apothéose, est une scène de bestialité entre Jeanne et un âne. Qu'on veuille m'excuser de ne pas en dire plus, et de ne pas partager l'opinion d'un universitaire qui voit là « une fantaisie délicate »¹. Enfin, la tragédie de Schiller, en 1801, revient à un niveau plus décent : mais sa *Jungfrau von Orléans* est amoureuse d'un Anglais et meurt dans une rixe sous les yeux de la reine Isabeau et d'Agnès Sorel !

Les œuvres historiques, ou prétendues telles, sont-elles toutes plus sérieuses ? Leur nombre et la diversité de leurs assertions donnent une sorte de vertige, et cela malgré les nettes mises au point qu'ont apportées à diverses reprises, Pierre Marot², Charles Samaran³ et Régine Pernoud⁴.

Tout ce qui touche à Jeanne, et depuis sa naissance jusqu'à sa mort, a fait l'objet de controverses. Pour sortir de ce labyrinthe ne demandons pas son avis à chaque auteur successivement : ce serait une enquête démesurée, et d'ailleurs pleine de redites. Dégageons plutôt certains thèmes sur lesquels les écrivains ont composé des variations. Ils peuvent être groupés autour de la personne de Jeanne, de sa mission, de sa mort.

*
**

(1) Henri Guillemin, *Jeanne dite « Jeanne d'Arc »*, Paris, 1970.

(2) Voir en particulier : *De la réhabilitation à la glorification de Jeanne d'Arc. Essai sur l'historiographie et le culte de l'héroïne en France pendant cinq siècles*, dans *Mémorial du V^e centenaire de la réhabilitation*, 1456-1956, p. 85-164.

(3) Pour la défense de Jeanne d'Arc, dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, LXXXV, a. 1952-1953, Paris, 1953, p. 50-63.

(4) *Vie et mort de Jeanne d'Arc*, Paris, 1953.

La personne de Jeanne, c'est d'abord, pour commencer par le commencement, sa NAISSANCE dans une famille de Domremy, le père étant Jacques d'Arc, la mère Isabelle Romée, tous deux parfaitement connus grâce aux dépositions faites pendant les procès par ses marraines, par le curé successeur de celui qui la baptisa, par des parents et par beaucoup d'autres amis, voisins ou gens du village. Cela était probablement trop clair, trop simple pour certains. En 1805, Pierre Caze, sous-préfet de Bergerac, qui charmait ses loisirs la plume à la main, lança ou relança l'idée que Jeanne était de sang royal, fille adultérine d'Isabeau de Bavière et de Louis d'Orléans (*La vérité sur Jeanne d'Arc*, Paris, 1819). Il n'avança aucun argument sérieux. Il affirma simplement que c'était Charles VII qui avait convoqué Jeanne à Chinon, contre toute vraisemblance, que Jeanne avait déclaré être du sang de France, ce qui est un contre-sens dans la traduction d'une phrase du procès en nullité, enfin que les lys accordés au blason de Jeanne sont une preuve évidente de sa filiation.

On ne compte plus les écrivains qui ont repris cette trouvaille à leur compte, avec des titres alléchants : *Jeanne d'Arc et ses lys. La légende et l'histoire*, d'Eugène Schneider (Paris, 1952) ; *Jeanne était-elle la sœur de Charles VII ?* de Jean Bosler (Paris, 1955). On a d'ailleurs consolidé la thèse après coup, en invoquant un argument imparable : des documents confidentiels des archives du Vatican prouvant l'origine royale : par exemple Weill-Raynal, *Le double secret de la Pucelle* (Paris, 1973). Naturellement, ces documents seraient restés secrets jusqu'à nos jours ; ajoutons qu'ils risquent de le demeurer toujours.

Pourquoi ce besoin si fréquent de rattacher Jeanne à la famille royale ? Il dénote un état d'esprit assez répandu, un essai d'explication de ce qui paraît incompréhensible par une situation extraordinaire. Jeanne aurait bénéficié ainsi à la fois d'une sorte de grâce d'état et d'un soutien occulte des gens du roi.

Quant à la date de sa naissance, il semble qu'elle puisse facilement être fixée, au moins avec une certaine approximation. D'après ses propres déclarations au procès de 1431, et d'après les témoins du procès de 1455-1456, Jeanne aurait eu 19 ans environ au moment de sa mort. On comprend mal comment Voltaire dans ses *Eclaircissements historiques*, en 1793, se moque de ce qu'il appelle « la sottise du jésuite Nonotte » en ces termes : « Que cet homme charitable... veuille nous persuader que Jeanne d'Arc était inspirée et que Dieu envoyait une petite fille au secours de Charles VII contre Henri VI, on pourra rire... Interrogée en 1431, elle dit qu'elle est âgée de 29 ans... donc le libelliste

est un mauvais calculateur ». La sottise n'est pas où croyait la placer Voltaire.

Que sait-on en tout cas de la FAMILLE de Jeanne, de son milieu social ? On est à l'opposé de la naissance royale :

« Comme Dieu ne fait rien que par simple bergère », a dit Péguy (*Les tapisseries*). Beaucoup de pieux récits, et aussi des manuels de la France républicaine et démocratique, ont renchéri, ont vulgarisé l'idée d'une très humble naissance : des parents qui seraient de pauvres gens, elle-même étant une « pauvre bergère ». C'est inexact, même en tenant compte de l'évolution de sens du mot « pauvre ». Née dans une famille de cultivateurs aisés, possédant des terres, elle menait paître le troupeau commun, quand c'était son tour ; elle filait ; elle s'occupait des travaux du ménage. Les procès donnent des renseignements précis et imagés sur cette vie villageoise.

Il y a une autre invention, plus ancienne peut-être que la pauvre bergère, c'est Jeanne servante d'auberge. Et qui semble avoir lancé et donné du poids à cette affirmation ? Bossuet dans *l'Histoire de France composée pour Mgr le dauphin* après 1680. Voici le texte « Cette fille, nommée Jeanne d'Arc, native de Domremy, petit village près de Vaucouleurs, avoit été servante dans une hôtellerie et gardoit ordinairement les moutons ». D'où peut venir cette erreur de Bossuet ? L'origine en est peut-être la suivante : vers 1429 les parents de Jeanne s'enfuirent avec leurs enfants de Domremy, menacés par les gens de guerre, et se réfugièrent dans une hôtellerie de Vaucouleurs. Et voici comment « l'historien » Voltaire, non pas l'auteur de *La Pucelle*, mais celui de *l'Essai sur les mœurs*, présente les choses (ch. LXXX) : « Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé Baudricourt, crut trouver dans une jeune servante d'un cabaret de Vaucouleurs un personnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inspirée. Cette Jeanne d'Arc, que le vulgaire croit une bergère, étoit en effet une jeune servante d'hôtellerie .

Le PAYS NATAL de Jeanne a suscité d'ardentes polémiques, et, par suite, on a beaucoup discuté de sa nationalité. Est-elle née au royaume de France ? Est-elle lorraine et d'Empire ? Entre 1852 et 1857 deux champions s'affrontèrent à ce propos en une série d'articles : Henri Lepage avec *Jeanne d'Arc était-elle lorraine* (1852, 1855, 1856), et Athanase Renard, avec *Jeanne d'Arc était-elle française ?* (1852, 1855, 1857). Un peu plus tard un troisième combattant intervint, Eugène Misset, avec *Jeanne d'Arc champenoise* (1895), suivie d'une pluie de brochures de 1895 à 1899. Relevons que Villon avait déjà chanté

« Jeanne la bonne Lorraine
Qu'Anglois brûlèrent à Rouen »,

avec Péguy en écho :

« La fille de Lorraine à nulle autre pareille » ;

mais que le *Mystère du siège d'Orléans*, au XV^e siècle fait dire cette précision à la Pucelle :

« Quant à l'ostel de mon père,
Il est en pays barrois,
Honneste et loyal François ».

Domremy appartenait en fait au Barrois mouvant, mouvant du royaume de France, et n'était pas sous la souveraineté des ducs de Lorraine. Les incertitudes venaient donc de la complexité du régime seigneurial. P. Marot l'a montré à diverses reprises, et en dernier lieu dans *Jeanne la bonne Lorraine à Domremy* (Colmar, 1980). De toute manière la principale intéressée, Jeanne, n'a jamais eu de doute : il n'est que de lire ses émouvantes paroles sur le royaume de France. Mais laissons cette question, dont un aspect doit être exposé dans une communication suivante.

L'apparence physique, le PORTRAIT de Jeanne, ont tenté bien des imaginations. Nous ne mentionnons pas les innombrables statues, médailles, gravures ou effigies qui lui ont été consacrées, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, et dont une récente exposition a permis d'apprécier la diversité, et dont il reste un catalogue (*Images de Jeanne d'Arc*, Hôtel de la Monnaie, juin-septembre 1979). Mais on a prétendu, à plusieurs reprises, avoir découvert un portrait contemporain. L'un d'eux serait fort émouvant.

Pendant la domination anglaise, il y avait au Parlement de Paris un greffier, nommé Clément de Fauquembergue, qui tenait un registre de notes historiques, et le jour où il apprit la délivrance d'Orléans il dessina dans la marge un petit croquis de femme à mi-corps, vue de profil, tenant une épée d'une main, de l'autre une bannière avec le monogramme de Jésus. Dès qu'on en eut connaissance, ce fut une révélation pour certains, même pour le sérieux Vallet de Viriville dans ses *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc* parues en 1855. Il faut, hélas ! constater que l'auteur ne vit probablement jamais Jeanne, que la silhouette très banale est celle d'une femme aux longs cheveux et portant une robe ; Quicherat l'a déjà fait remarquer, en 1847 (t. IV, p. 451 de l'éd.). On ne peut même pas admettre qu'il s'agit d'une représentation imaginaire de l'héroïne. Tisset, en 1971 (t. III, p. 86 du

Procès de condamnation) a prétendu que c'était un simple signe de repère, comme on en trouve souvent dans les marges.

On crut avoir trouvé un portrait de Jeanne en 1875 dans un tableau découvert à Orléans par un antiquaire et vendu au musée de Versailles. Ce tableau, présenté à la Société des antiquaires de France en 1875 et 1876, y souleva des discussions passionnées. C'était une Vierge tenant l'Enfant, avec à gauche saint Michel, à droite un personnage tenant une lance d'une main et une inscription où l'on croyait lire : Jeanne d'Arc. On fut d'abord favorable à l'identification proposée. Cependant, l'historien Henri Bordier n'était pas de cet avis, comme en témoigne l'article qu'il donna au *Journal de Genève*, le 17 septembre 1875. La Jeanne d'Arc est devenue un saint Georges, après une dernière mise au point de Charles Samaran sur *La fausse Jeanne d'Arc du musée de Versailles (Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 1920, p. 61-75)*.

Dans ces conditions, il faut se résigner à connaître fort peu de choses de l'aspect physique de Jeanne. Les témoignages sûrs nous disent seulement qu'elle était plaisante, bien faite, les cheveux coupés à l'écuelle, le cou un peu court et une envie derrière l'oreille droite.

A défaut de portraits, on a voulu avoir des objets lui ayant appartenu, des RELIQUES au sens large du terme. Anneau, épée, bassinet, cuirasse, et même des cendres recueillies au bûcher de Rouen, objets tous faux naturellement ont été présentés à la « Commémoration du V^o centenaire de la réhabilitation », à Rouen, en 1956.

Enfin, pour en terminer avec les contestations portant sur la personne de Jeanne, mentionnons une dernière thèse, et non la moins importante. Elle critique les MŒURS et le nom même de Pucelle. Il est clair que les Anglais furent à l'origine de ces imputations calomnieuses, afin de discréditer leur adversaire. Mais elles trouvèrent un écho chez quelques auteurs français. Ainsi Gérard Du Haillan dans son ouvrage *De l'estat et mercy des affaires de France*, paru en 1570, écrit : « Les uns disent que cette Jeanne était la maîtresse de Jean, bastard d'Orléans, les autres du sire de Baudricourt, les autres de Pothon ». Et Etienne Pasquier, dans *Les recherches de la France*, publiées à la même époque (1560 et 1567, 1. VI, ch. IV) : « Jamais mémoire de femme ne fut plus deschirée que la sienne. Les Anglois l'estimèrent et sorcière et hérétique et sous cette proposition la firent brûler. Quelques-uns des nostres... j'en ay veu de si impudens et si eshontés qui disoient que Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, en avoit abusé, et que l'ayant trouvée d'entendement capable, il luy avoit fait jouer cette fourbe ».

Rappelons à ce propos que les déclarations des témoins vantèrent la piété et la pureté de Jeanne. Et signalons que celle-ci fut examinée à deux reprises par des matrones et femmes dignes de confiance : la première fois à Poitiers, au début de mars 1429, avant d'être reçue par le dauphin, la deuxième fois à Rouen, en janvier 1431, alors qu'elle était aux mains des Anglais. Les deux examens constatèrent sa virginité.

*
**

Si la personne de Jeanne, la personne physique, soulève tant de polémiques (et il s'agit pourtant de faits précis, concrets) combien davantage doit en soulever sa MISSION ! Alors en effet interviennent des facteurs très divers, religieux et politiques.

Sa mission, Jeanne l'a définie plusieurs fois : avec l'aide de Dieu faire lever le siège d'Orléans, repousser les Anglais, faire couronner le roi à Reims. Nous avons eu l'occasion de l'exposer lors du colloque d'Orléans en octobre 1979 (*Actes*, Orléans, 1981). Mais pour quelques auteurs français la mission ne se limite ni à cela, ni à son époque. Gabriel Hanotaux par exemple, dans la préface de sa *Jeanne d'Arc*, parue en 1911, annonce son propos : « Essayer de rétablir autour de cette admirable Française, l'accord de tous les Français » ; et la dernière phrase de sa conclusion est la suivante : « Nous ne sommes qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir indéfiniment sa mission ». Ce propos est donc politique, patriotique (3 ans avant la guerre de 1914), et laïc (6 ans après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat). De même Anatole France, dans *La vie de Jeanne d'Arc*, parue en 1908, voyait en elle la patronne laïque de la France. En revanche, Pierre Virion, publiant en 1972 *Le mystère de Jeanne d'Arc et la politique des nations*, écrit : « Déjà au XV^e siècle la Révolution qui devait éclater en 1789 se préparait et répandait ses erreurs... (ce sont des) enseignements pour notre temps de subversion ».

A l'origine de la mission, il y a les VOIX, accompagnées parfois de visions, ces voix que Jeanne entendit dès l'âge de 13 ans. Question importante certes, mais sur laquelle chacun peut garder son opinion. Il s'agit de surnaturel : on peut croire, ou ne pas croire. Deux catégories d'esprit au moins, se sont affrontées à ce propos, et continueront à s'affronter.

Parmi ceux qui ne croient pas, voici Voltaire et ses *Eclaircissements historiques*, suivi par les Encyclopédistes et la plupart des philosophes

du XVIII^e siècle. Mais dans l'Eglise catholique, au moins pendant longtemps, on garda le silence, ou on fut réticent. Bossuet, par exemple, dans son *Abrégé de l'histoire de France*, reconnaît « les rares vertus » de Jeanne, et ne souffle mot de ses voix. L'abbé Lenglet-Dufresnoy, qui publia en 3 volumes, en 1753-1754, une *Histoire de Jeanne d'Arc... tirée des procès et autres pièces originales du temps*, se veut très « siècle des lumières » et déclare : « De croire que cette petite fille ait eu des visions, des apparitions, des révélations de saints et de saintes, j'abandonne cette pieuse créance à des personnes d'un esprit moins rétif que le mien ». Enfin, les procès de béatification et de canonisation ne portent pas de jugement sur les voix ; ils retiennent d'autres critères.

En revanche, l'authenticité du phénomène des voix, ou de l'inspiration, est reconnue d'une manière générale par les théologiens pour tous les grands mystiques. Dans le cas de Jeanne d'Arc, on trouve aussi des historiens pour admettre cette possibilité, comme Huyzinga dans *Le déclin du Moyen Age* (Paris, 1958) ou Olivier Leroy, *Sainte Jeanne d'Arc. Les voix* (Paris, 1956).

Remarquons d'ailleurs que pour les contemporains, la question se présentait différemment. Jean Guittou, dans *Problème et mystère de Jeanne d'Arc* (Paris, 1961), pense que le problème de l'authenticité des voix de Jeanne s'est posé à deux époques : au XV^e siècle sous une forme théologique, de nos jours, sous une forme scientifique. Précisons plutôt que les gens du Moyen Age n'avaient nulle difficulté à croire à la réalité des voix ; le seul point qu'ils aient débattu longuement, était de savoir si ces voix étaient bonnes ou mauvaises, si elles venaient de bons ou de mauvais esprits. Suivant la réponse donnée, Jeanne était déclarée sainte, inspirée par Dieu, ou hérétique, inspirée par le démon.

Voyons seulement le premier aspect de l'option. Le mot « SAINTE » peut être pris dans un sens large, celui de femme pieuse, membre de la communion des saints. C'est ainsi que dès 1841 Michelet, dans le tome V de son *Histoire de France*, concluait son étude sur Jeanne : « Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant [du bûcher] : Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte. Cette parole échappait à un ennemi, n'en est pas moins grave. Elle restera. L'avenir n'y contredira point. Oui, selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne d'Arc fut une sainte ». Le mot « sainte » peut aussi être pris dans un sens plus restreint, comme la reconnaissance officielle d'un état de perfection, comme la conséquence d'une procédure canonique. Pour Jeanne, cette procédure, commencée en 1876, aboutit

à la béatification en 1909, à la canonisation en 1920. Parmi les ouvrages destinés à soutenir cette cause, citons ceux du P. Ayrolles, *Jeanne sur les autels*, en 1885 ; *La vraie Jeanne d'Arc* en 5 volumes, 1890-1898.

Après les voix et la sainteté, le troisième volet du triptyque contiendrait les MIRACLES. Et en effet, le mot a souvent été prononcé par les contemporains. Il a été non pas prononcé, mais suggéré à propos de la prétendue guérison d'un enfant à Lagny (*Procès de condamnation*, éd. Tisset, I, p. 103), supposition dont on n'a jamais fait grand cas. Il a été prononcé à maintes reprises à propos des succès militaires de Jeanne. Christine de Pisan écrit en 1429, au moment de la délivrance d'Orléans :

« Onc miracle, si com je tiens
Ne fust plus cler... ».

Guillaume Girault, notaire au Châtelet d'Orléans, déclare dans sa « Note sur la levée du siège » (éd. Quicherat, t. IV, p. 282-283), à propos d'événements qu'il a vécus : « Le mercredi... et aussi comme par miracle fut prins par force d'armes la forteresse des Angloys à Saint Loup... Et le samedi ensuivant... et aussi par grâce de Nostre Seigneur et aussi comme par miracle le plus évident qu ad ce a esté apparu puis la Passion... fut levé le siège ». Le XVIII^e siècle contestera vigoureusement la notion de miracle. Montesquieu rejette l'idée de miracle dans le cas de Jeanne d'Arc (*Esprit des lois*, I, VI) : « Dans un fait de cette nature, pour peu que l'histoire se prête à une pareille explication, on doit l'embrasser, parce que la raison et la philosophie nous apprennent à nous défier d'une chose qui les choque si fort l'un et l'autre ».

Il n'est pas dans notre intention d'entrer dans un débat sur le miracle en général, pas plus que nous ne l'avons fait pour les voix. Remarquons simplement qu'on peut s'abuser étrangement sur le sens du mot. Dans son sens strict le miracle désigne « mirandum » une chose admirable, et c'est aussi « signum » un signe. C'est un événement remarquable, qui doit servir d'enseignement. La délivrance d'Orléans, par exemple, est de ce type : un exploit tout à fait réussi et imprévu ; en même temps un signe de la mission confiée à Jeanne. On voit qu'il n'y a là nulle idée d'un renversement des lois naturelles.

Jeanne, qu'elle ait été inspirée ou non par le ciel prit-elle seule la DÉCISION d'agir, ou bien fut-elle poussée par quelque personnage occulte ? Tout semblerait indiquer qu'elle agit directement, sous le coup de l'inspiration, qu'elle ait rencontré plus de résistances que

d'incitations. Néanmoins, les personnages occultes ayant ceci de particulier qu'on ne les voit pas, il est clair qu'on peut en proposer.

Pour ceux qui tiennent à l'origine royale, ce sont les orléanistes, les gens de l'entourage du roi qui ont monté l'affaire. Nous ne reviendrons pas sur ce thème. Pour certains, c'est Baudricourt l'inspireur, comme le rapporte Etienne Pasquier, cité plus haut. Pour Anatole France « Elle fut une fille des champs naïve et pure, dont la dévotion sincèrement visionnaire fut excitée et dirigée par des influences ecclésiastiques ».

Une thèse plus subtile invoque l'influence qu'auraient eue sur Jeanne les frères Mendiants, à Neufchâteau et ailleurs, puis son confesseur, ainsi que l'attrait d'une nouvelle dévotion. Autrement dit, Jeanne aurait été manipulée par les Franciscains. Et en opposition se seraient dressés les inquisiteurs, des Dominicains, qui participèrent au procès de condamnation. Ainsi la sentence de 1431 serait un épisode de la rivalité entre Franciscains et Dominicains. Siméon Luce, dans sa *Jeanne d'Arc à Domrémy* (Paris, 1886) avait déjà évoqué cette ingénieuse, trop ingénieuse explication de la mort de la Pucelle, et il avait été réfuté par le P. Chapotin, *Jeanne d'Arc et les Dominicains* (1889). M. et Mme Georges Duby ont repris cette thèse récemment, dans *Les procès de Jeanne d'Arc* (Coll. Archives, 1973).

La réalisation matérielle de la mission exigeait-elle l'emploi des armes, la GUERRE contre l'Anglais ? Il semble vraiment qu'après avoir demandé bien poliment aux Anglais de s'en aller — ce que Jeanne fit à diverses reprises — il n'y avait pas d'autre solution. Il semble qu'il y ait eu guerre juste, notion qui a été longuement examinée par les théologiens et les canonistes, depuis Saint-Thomas d'Aquin, et au cours du procès de 1455-1456. Mais naturellement, on peut invoquer les questions de légitimité et de succession royale, questions politiques fort discutées. Peut-on assimiler l'action guerrière de Jeanne à une croisade ? Michelet a employé incidemment l'expression de « croisade populaire ». Pierre Champion, dans son *Procès de condamnation* (t. II, 1921, p. 400) est assez proche de cette thèse. Paul Rousset a montré clairement qu'il faut rejeter les concepts de guerre sainte ou de croisade à propos de la chevauchée de Jeanne (*Jeanne d'Arc, sainte et guerrière*, Genève, 1972). En tout cas, les talents militaires improvisés, les dons innés de Jeanne en ce domaine, ont généralement surpris des contemporains, y compris les chefs de guerre. Ce n'est pas le cas de certains auteurs. Anatole France en particulier — un peu stratège en pantoufle — explique les victoires des Français tout simplement par les

erreurs des Anglais. Quant à M. Gérard Pesme (Claude Pasteur, « *Les deux Jeanne d'Arc. Enquête et débat contradictoire* », Paris-Genève, 1962), il déclare hardiment que son rôle militaire a été à peu près nul.

*
**

Venons-en maintenant au troisième et dernier thème des variations : la MORT de Jeanne.

On sait comment elle fut prise en tentant une sortie de Compiègne, le 23 mai 1430 : ayant échoué, elle ne put rentrer dans la ville, dont les défenses avaient été fermées. Certains auteurs ont accusé le gouverneur de la ville, Guillaume de Flavy, d'avoir trahi, en baissant trop tôt la herse de défense ; c'est l'opinion de Mezeray dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* (Paris, 1680, t. VI, p. 305) et du genevois Simonde de Sismondi, dans son *Histoire des Français* (Genève, 1840).

D'autres au contraire défendent la mémoire de Guillaume de Flavy, comme Rendu, dès 1865, dans sa *Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy* (Compiègne, 1865).

Quoi qu'il en soit, Jeanne, faite prisonnière par des hommes de Jean de Luxembourg, fut achetée, très cher, par les Anglais, et ceux-ci la déférèrent à un tribunal d'inquisition. La partialité avec laquelle fut conduit le PROCÈS, les erreurs volontaires et les vices de forme ont été mis en évidence par le procès en nullité de 1455-1456 ; presque tous les historiens s'accordent sur ce point. On trouve cependant quelques opinions contraires. Assez récemment un Anglais M. Ch. W. Lightbody, *The judgements of Joan, Joan of Arc, a study in cultural history* (Londres, 1961) a déclaré avec sérieux que le procès de condamnation avait été régulier dans la forme, et sans aucune pression de la part des Anglais. Un Français a fait mieux : Henri Guillemin, dans sa *Jeanne dit Jeanne d'Arc* (Paris, 1970), prétend que les témoignages du procès en nullité sont tous faux, recueillis « en pays totalitaire » : rien ne l'arrête dans son vertige du paradoxe, et il évoque l'affaire Dreyfus, étant entendu naturellement que c'est Cauchon la victime, le Dreyfus du XV^e siècle.

L'exécution de la condamnation, la mort de Jeanne ont donné lieu enfin à des affirmations bien étranges. On croyait savoir que Jeanne avait été brûlée à Rouen, dans une cérémonie solennelle, et devant un nombreux public. Ce n'est pas l'avis de quelques auteurs, comme Grillot de Givry, *La survivance et le mariage de Jeanne d'Arc* (Paris,

1914), ou Gérard Pesme, *Jeanne d'Arc a-t-elle été brûlée ?* (Paris, 1960). Voici, comment sous le même titre Jean Grimod explique la chose : elle s'est évadée « par un souterrain dont le point d'aboutissement n'aurait été autre que la partie du château habitée par le duc et la duchesse de Bedford ». Naturellement, on ne peut retrouver ce souterrain de nos jours. Mais cela importe peu. Car Jeanne d'Arc, elle, on l'aurait retrouvée cinq ans plus tard : c'est la fameuse Jeanne des Armoises. On sait que cette femme se fit passer quelques années pour la Pucelle, se maria, puis disparut, après avoir avoué son imposture. Cette aventure a cependant un côté troublant : lorsqu'apparut Jeanne des Armoises, beaucoup de personnes, les frères de la Pucelle en particulier, soutinrent ses prétentions. Il faut remarquer, il est vrai, que 5 années s'étaient écoulées depuis le bûcher de Rouen, et même 6 depuis son emprisonnement.

Les allégations au sujet de la survie de Jeanne ont été combattues par la plupart des historiens : le P. Donceur, *La naissance et la mort de la Pucelle (Etudes, 1953, p. 53-66)*, Régine Pernoud dans ses diverses publications, ou Maurice Garçon *Jeanne est bien morte sur le bûcher de Rouen (Ecclesia, 1962, p. 59-68)*.

Dernière question enfin : le roi fut-il ingrat envers Jeanne ? Plusieurs auteurs le pensent, comme Henri Martin dans son *Histoire de France* (t. VI, 1872) ; et Charles VII n'a trouvé que de rares défenseurs, dont le principal est Du Fresne de Beaucourt (*Histoire, t. V, 1980*). De même, l'indifférence du pape a été souvent critiquée. Nous avons essayé de montrer à propos de la publication intégrale du procès de 1455-1456 qu'une meilleure connaissance des textes ferait justice de ces accusations (*Le troisième procès de Jeanne d'Arc dans Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1978, p. 28-41*).

*
**

Au terme de ce bref — et trop long — exposé, écoutons dialoguer le philosophe, le poète et le critique, au sujet de Jeanne d'Arc.

Le philosophe dit : « C'est peut-être la plus belle histoire humaine. Mais n'y mettez pas Dieu. C'est le dernier raffinement pour abaisser les héros ». C'est Alain en 1908. Le poète au contraire : « Comme Dieu ne fait rien que par simple bergère, il fallut qu'elle vit la discorde civile... ». C'est Péguy en 1913. Et enfin le critique : « Pauvre Jeanne d'Arc ! Elle a eu bien des malheurs dans ce que sa mémoire a provoqué

d'écrits et de compositions de diverses sortes ». C'est Sainte-Beuve en 1850 (*Causeries du lundi*, II).

Ainsi le destin de Jeanne est d'être sans cesse remis en question, qu'il s'agisse de sa vie, de sa personnalité ou de ses procès. Sur cette existence si courte se sont penchés historiens et gens de plume, de tout poil, théologiens et juristes, poètes et romanciers. Admirée et bafouée, expliquée et incomprise, elle est le miroir où se reflètent les phantasmes des hommes, leur besoin de croire ou de ne pas croire, de savoir ou d'imaginer.
